



AVIS PUBLIC

RÔLE D'ÉVALUATION – PREMIÈRE ANNÉE

EST, PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale, secrétaire-trésorière à la susdite municipalité :

QUE le rôle d'évaluation triennal de la municipalité pour les années 2022, 2023 et 2024 a été déposé;

QUE les personnes intéressées peuvent consulter celui-ci au bureau municipal, situé au 2215, boulevard Valcartier, Saint-Gabriel-de-Valcartier, du lundi au vendredi, entre 8 h 30 et 12 h et entre 13 h et 16 h 30; ou par Internet sur www.sigale.ca/main.aspx#

QUE toute plainte à l'égard d'une inscription au rôle d'évaluation doit être déposée selon la procédure suivante :

1. **Révision administrative :**

Dépôt d'une demande de révision avant le 1^{er} mai 2022, au moyen de la formule prescrite sous peine de rejet, auprès de l'organisme municipal responsable de l'évaluation (M.R.C. de la Jacques-Cartier, 60, rue Saint-Patrick, Shannon) accompagnée du paiement des frais applicables. Le formulaire mentionné précédemment est disponible au bureau municipal, ou sur le site internet de la Municipalité au www.saint-gabriel-de-valcartier.ca;

2. **Révision par le Tribunal administratif de Québec :**

Dans le cas où il n'y aurait pas eu d'entente entre l'évaluateur et le plaignant (révision administrative), ce dernier pourra déposer une plainte auprès du Tribunal administratif de Québec (T.A.Q.), dans un délai de trente (30) jours à compter de la date d'expédition de la réponse de l'évaluateur ou, si l'évaluateur n'a produit aucune réponse, dans un délai de trente (30) jours après la date limite fixée par la Loi.

Cette plainte se fait par le dépôt de la formule prescrite au secrétariat du Tribunal administratif du Québec (T.A.Q.) ou dans tout greffe de la Cour du Québec accompagnée du paiement des frais applicables.

Pour toute information supplémentaire, contactez le bureau municipal au 418-844-1218.

DONNÉ À SAINT-GABRIEL-DE-VALCARTIER, CE 12^e JOUR D'OCTOBRE 2021.

Heidi LaFrance

Directrice générale / secrétaire-trésorière